



Municipalité de Saint-Éloi

280, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Ronald-Élie Houde, employé municipal (saisonnier)

Alexandre Desjardins, inspecteur en bâtiment et en environnement

Adresse courriel : alexandre.desjardins@mrcdesbasques.com

Marc-Alexandre Hallé, technicien en loisirs partagés

Adresse courriel : ma.halle@mrcdesbasques.com

CONSEIL MUNICIPAL

Mme Gisèle Saindon, mairesse

M. Roger Lavoie, conseiller #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

M. Samuel Sirois, conseiller #5, pro-maire

M. Alexandre Côté, conseiller #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

LUNDI LE 3 MARS 2025 À 19 H 30

Rapport Municipal

Février 2025

RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET DOUBLE VOCATION

La Directrice générale informe les membres du conseil d'une correspondance reçu le 15 janvier 2025 de la Ministre des Transports et de la Mobilisation durable Madame Geneviève Guilbault concernant une subvention au montant de 11080\$ pour le Programme d'aide à la Voirie locale Volet Double Vocation.

Le conseil désigne Madame Gisèle Saindon, mairesse et Madame Annie Roussel, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour cette dite entente.

RÉSOLUTION VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC des Basques, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC des Basques, la liste des immeubles présentée au conseil à ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire du Fleuve et des Lacs.

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La Directrice générale dépose le rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle tel que demandé selon l'article 938.1.2 du code municipal.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #293 AFIN DE PROCÉDER À LA RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX DANS L'ENTRETIEN DE LA BRANCHE #4 DU COURS D'EAU DUMAS #5497

Un avis de motion a été donné afin de présenter le projet de règlement #293 décrit ci-dessus. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens. Une dispense de lecture est accordée à la Directrice générale.

POSTES CANADA ET LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi écrive au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsable de Postes Canada, et au ministre fédéral de notre territoire, Maxime Blanchette-Joncas, pour demander qu'aucun changement ne soit apporté à la *Loi sur la Société canadienne des postes*, au mandat de Postes Canada ou au *Protocole du service postal canadien* sans qu'il n'y ait d'abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB / RENOUVELLEMENT 2024-2025

Une résolution a été adoptée afin que le Conseil de la Municipalité de Saint-Éloi accepte de déboursier un montant de 10\$ afin de devenir membre soutien 2024-2025 au Centre de Prévention du Suicide du KRTB.

ADHÉSION À TOURISME LES BASQUES 2025

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi adhère comme membre à Tourisme les Basques pour la saison 2025 au coût de 80\$.

FORMATION POMPIER

Une résolution a été adopté afin de présenter une demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Basques.

DÉCISION CPTAQ / FERME FLEUR DE MAI – LES ENTREPRISES CAMILLE DUMONT INC.

La commission autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour des activités d'exploitation d'une sablière avec l'utilisation d'un procédé de tamisage, d'une superficie approximative de 1.49 hectare, incluant un chemin d'accès, correspondant à une partie du lot 5 547 011 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata. Sous peine des sanctions prévues à la Loi, l'autorisation est assujettie aux 9 conditions énumérés dans la décision.

FORMATION SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE (ALEXANDRE CÔTÉ)

La Directrice générale dépose l'attestation de Monsieur le conseiller Alexandre Côté concernant la formation sur le comportement Éthique qu'il a suivi le 28 et 29 janvier 2025. Selon la loi : « *Tous les élus municipaux dans les 30 jours de sa participation à la formation obligatoire en éthique, doit déclarer celle-ci au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil.* »

DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE ET DES CHANGEMENTS QU'ELLES PEUVENT VIVRE

Une résolution a été adoptée afin :

Que ce conseil demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

Que soit transmise une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la députée de notre territoire, madame Amélie Dionne.

Que soit transmise une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

RAPPORT D'ACTIVITÉ SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE/ANNÉE 4

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi adopte le rapport annuel du schéma de couverture de risque en incendie l'an 4 déposé par le préventionniste et présenté par la Directrice générale.

DEMANDE DE RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES POUR LA VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DU MELCCFP

Une résolution a été adoptée afin :

DE demander formellement au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, une révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés, une modification des critères du Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des sols contaminés et d'assouplir les Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols afin que les critères des sols avec des concentrations élevées puissent être évalués différemment s'ils sont d'origine naturelle et d'accepter au minimum le critère générique de teneurs de fond de chaque province géologique tel que celle de Québec pour la région de l'Outaouais.

DE transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la députée de notre territoire, Madame Amélie Dionne, à la MRC des Basques, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec et aux municipalités de la province du Québec.

PENSÉE

L'harmonie la plus douce est le son de la voix de celle que l'on aime.



CAB DES BASQUES À L'ÉCOUTE ! SUR LES ONDES DE FLO 96,5 !

Le Centre d'action bénévole des Basques lance une série de capsules radio pour faire découvrir ses services et valoriser le bénévolat dans notre région. **Diffusion : Une capsule tous les mercredis à 10h30, dès le 29 janvier 2025. Sur 96,5 FLO et en ligne : www.flofm.ca** et en rediffusion sur le site internet du CAB : www.actionbenevolebsl.org

Rejoignez-nous pour en apprendre davantage sur les initiatives qui enrichissent notre communauté. Chaque geste compte !

BIBLIOTHÈQUE, CHANGEMENT D'HORAIRE

Rappel concernant l'ouverture de la bibliothèque qui se fait dorénavant les JEUDIS de 18h30 à 20h. N'hésitez pas à nous communiquer vos demandes spéciales, nous ferons notre possible pour les avoir. Bienvenue à tous. Josée Parent, responsable 418-898-2424.

POUR LA SÉCURITÉ DES MOTONEIGISTES (HYDRO-QUÉBEC)

Motoneigistes, pour votre sécurité et la protection des terres agricoles, il est important que vous restiez dans les sentiers balisés et que vous respectiez la signalisation lorsque vous circulez dans les emprises de lignes, puisqu'elles sont souvent situées sur des terrains privés.

Pour votre sécurité, restez à au moins neuf mètres des pylônes. Si vous remarquez un bris sur un équipement appartenant à Hydro-Québec, nous vous remercions de le signaler en composant le 1 877 816-1212. Bonne saison de motoneige!

RÉSIDENCE MON CHEZ-NOUS

Nous sommes présentement à la recherche d'un gestionnaire. L'entrée en fonction est au mois d'avril. Pour plus d'informations, communiquer au (418) 898-3214 et demandez Mario.

